



## COMMUNIQUE DU PARQUET GENERAL DE PARIS 21-09-2018

### *Affaire Morillo/Dufour (décès de Clément Méric)*

A la suite des appels interjetés par Esteban Morillo et Samuel Dufour contre la décision de la cour d'assises de Paris du vendredi 14 septembre 2018, les ayant condamnés respectivement à des peines de 11 ans de réclusion criminelle et 7 ans d'emprisonnement pour les faits de coups mortels avec arme et en réunion et violences volontaires aggravées, le parquet général de PARIS relève également appel de ces deux condamnations.

En revanche, il n'interjette pas appel de la décision ayant par ailleurs acquitté Alexandre EYRAUD.